

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 13 mars 2026 portant nomination de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

NOR : EAEA2607292A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2022 portant création d'une commission consultative paritaire
compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative
paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires
étrangères à compter du 13 mars 2026 :

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- Mme Ann'Laure HARE-JONACK
- Mme Sonia TEBBAKH

Suppléants :

- Mme Gwladys de CASTRIES
- M. Wadid BENAABOU
- Mme Isabelle RYCKEBUSCH
- M. Clément HERVE

Article 2

L'arrêté du 16 septembre 2025 fixant la composition de la commission consultative paritaire
compétente à l'égard des agents contractuels du ministère de l'Europe et des affaires étrangères
est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 13 mars 2026

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,

Le directeur des ressources humaines